

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23  
Présents : 18  
Procurations : 1  
Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024**

**Présents :** Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérard MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

**Absents excusés :** Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES,

**Absents :** Madame Larissa FAGES, Mme Géraldine FABRE,

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

**34/2024 - Consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la Maison Solignac à Moriès et des parcelles Nègre et demande de subvention auprès de l'ANCT**

Monsieur le Maire rappelle la décision favorable émise par l'Assemblée pour l'acquisition des parcelles de la famille Nègre dans l'objectif de réhabiliter le bien en commerce et logements d'habitation.

Il rappelle également la décision du Conseil Municipal de réhabiliter et transformer la maison Solignac à Moriès en logement destiné à la location.

Afin de créer le projet d'ensemble, il est proposé de lancer la consultation pour désigner un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour les parcelles Nègre et la maison Solignac et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires au titre du Fonds de Restructuration des locaux d'activités pour le ou les parcelles destinées à l'installation de commerces pour les parcelles Nègre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une consultation auprès de cabinets d'ingénierie pour la réhabilitation des parcelles Nègre et de la Maison Solignac à Moriès pour les missions en deux phases suivantes :

Phase 1 : choix du maître d'œuvre :

- l'analyse de la problématique,
- la rédaction du cahier des charges,
- l'assistance au recrutement de l'équipe d'assistance à maîtrise d'œuvre,
- l'analyse des offres,
- la passation du marché.

Phase 2 : marché :

- les missions du suivi de la conception et des travaux
  - les phases ESQ, APS, APD, PRO
  - Préparation du dossier de consultation travaux
  - Signature du marché
  - Suivi et réception des travaux
  - Garantie de parfait achèvement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'Agence Nationale de Cohésion de Territoire au titre du Fonds de Restructuration des locaux d'activités pour la réhabilitation de la parcelle destinée à l'installation d'un commerce, au maximum autorisé par le règlement en vigueur, pour le projet Nègre,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Bourgs sur Colagne, le 23 mai 2024

La Secrétaire de séance,

  
Magali ROUSSET

Par délégation du Maire

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
  
Serge Chazalmartin

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).